

Circulaire interministérielle DGAS/5B/DSS/1A n°2009-51 du 13 février 2009 relative aux orientations de l'exercice 2009 pour la campagne budgétaire des établissements et services médicosociaux accueillant des personnes âgées et des personnes handicapées

13/02/2009

Cette circulaire vise à définir le cadre général des campagnes budgétaires pour l'exercice 2009 dans les établissements et services médicosociaux accueillant des personnes âgées et des personnes handicapées.

Résumé : circulaire budgétaire pour l'exercice 2009 dans les établissements et services médicosociaux.

Mots clés : plan « solidarité grand âge » - établissements et services médico-sociaux - personnes âgées - tarif plafond - tarification GMPS - EHPAD - services de soins infirmiers à domicile - personnes handicapées enfants et adultes - hébergement temporaire - CPOM et GCSMS - actualisation.

Annexes :

Annexe I. - Réglementation comptable et condition d'emploi des crédits non reconductibles.

Annexe II. - Modifications de la procédure tarifaire des ESMS relevant de tarification plafond.

Annexe III. - Mise en oeuvre de l'article 64 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2009 dans les EHPAD.

Annexe IV. - Politique de contractualisation.

Vous pouvez consulter cette circulaire en version PDF